


Les zones citadines, villageoises et récréatives

MRC de
Rivière-du-Loup

Règlement de contrôle intérimaire 285-23

Plan 285-23-01



Zones

- Zone citadine ou villageoise
- Zone récréative

Réseau routier

- national, régional
- autres routes
- Parc linéaire du Petit-Témis

Hydrographie

- Lacs et cours d'eau

Limites administratives

- Limite municipale

1: 75 000

Réalisé par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup
Cartographie: Aline Jestin
Validation: Vincent Bélanger, directeur de l'aménagement du territoire et environnement
Date d'adoption: 2023-06-15

Source des données:
Base planimétrique: Base de données topographiques du Québec, 1:20 000
Base cadastrale: Compilation cadastrale, MRNF
Base territoriale: Fichier FIA, MRNF
Zones citadines, villageoises et récréatives, basées sur les Grandes affectations du territoire du SADR: Service de l'aménagement du territoire, MRC de Rivière-du-Loup
Projection MTM, NAD 83, fuseau 7

Ce plan fait partie intégrante du règlement de contrôle intérimaire 285-23 de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup et est inscrit au règlement de contrôle intérimaire numéro 147-06 (entré en vigueur le 6 juillet 2006)

Signé par: _____
(Signé) Monsieur Michel Lagacé, préfet
Date: 2023

Signé: _____
(Signé) Madame Patricia Trudel, greffière-trésorière
Date: 2023